

6. Comme ce fut le cas pour les autres ministères, l'examen de Transports Canada a été effectué à partir des critères énoncés ci-avant. On a en outre évalué l'incidence des règlements qui ont pour objectif de permettre l'exécution des ententes et des conventions internationales signées par le Canada, ainsi que leurs effets sur la sécurité et l'environnement.

7. À ce jour, l'équipe d'enquête de Transports Canada a reçu 200 réponses. Parmi les commentaires reçus, on note des plaintes au sujet de la lenteur du processus réglementaire, qui rend parfois les règlements obsolètes d'un point de vue technique. Les répondants ont également manifesté une préférence pour les règlements imposant des normes de rendement, régissant les pratiques industrielles et permettant d'appliquer les conventions internationales. L'appareil bureaucratique responsable du régime réglementaire du Ministère a également été critiqué, les répondants signalant que la structure du Ministère devrait se rapprocher davantage de celle du secteur privé.

## **B. CONSOMMATIONS ET AFFAIRES COMMERCIALES CANADA (CAC)**

8. M<sup>me</sup> Nancy Hughes Anthony, sous-ministre à Consommations et Affaires commerciales Canada, a décrit aux membres du Comité le plan que son ministère entendait suivre pour son examen. Elle a signalé que son ministère avait l'habitude d'examiner périodiquement ses principaux règlements et de consulter les intervenants du secteur privé, mais que le nouvel exercice lui avait donné l'occasion de procéder à un examen en profondeur. Le Ministère a aussi remis au Comité sa «Fiche technique-Révision de la réglementation», qui a été préparée pour l'étude du Ministère.

### **1. Résumé des réponses des intervenants**

9. Le Ministère a déjà produit un rapport intérimaire sur les consultations qu'il a menées dans le cadre de son examen de la réglementation. On trouve dans ce rapport une compilation des réponses données par les intervenants au sujet des règlements actuellement en vigueur à CAC. Divers secteurs n'avaient pas encore fait parvenir leur réponse au ministère au moment où le rapport a été rédigé.

10. La plupart des intervenants se disent satisfaits de la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*. Ils semblent toutefois souhaiter que les règlements soient mieux harmonisés et que l'industrie participe davantage au processus de réglementation. Ils craignent en outre que certains produits importés n'échappent aux exigences de la Loi. Diverses opinions ont été exprimées à propos de l'obligation d'apposer des étiquettes bilingues sur les produits. Les intervenants sont généralement favorables à cette règle, mais déplorent qu'elle ne soit pas assez fermement appliquée dans le cas des importations, ce qui place les producteurs nationaux dans une position désavantageuse. Ce règlement oblige aussi le consommateur canadien à payer plus cher les produits qu'il achète, celui-ci n'étant pas en mesure de profiter des économies d'échelle qui découleraient de l'application de règles d'étiquetage uniformes dans toute l'Amérique du Nord.

11. D'aucuns considèrent que les produits ethniques et régionaux devraient indéniablement être soustraits aux exigences relatives à l'étiquetage bilingue.

12. À propos de l'intervention du gouvernement dans le domaine de l'étiquetage, on estime généralement que cette opération devient de plus en plus compliquée, d'autant plus que les contraintes relatives au bilinguisme réduisent de moitié l'espace disponible pour se conformer aux autres exigences sur l'étiquetage.

13. À bien des égards, les représentants de l'industrie sont moins négatifs à propos des règlements sur l'étiquetage que ne le sont les fonctionnaires. Tandis que les premiers se disent plutôt favorables au maintien des exigences actuelles, les fonctionnaires du ministère estiment que certaines